

Date de dépôt: 11 septembre 2006

Messagerie

Rapport

de la Commission de contrôle de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat autorisant la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève à aliéner le feuillet PPE 9457 de la parcelle de base 5001, plan 8, de la commune de Monthey, Valais

Rapport de Mme Fabienne Gautier

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le projet de loi 9770 (dossier n°373) a été examiné par la Commission de contrôle lors de sa séance du 30 août 2006 sous la présidence de Mme Fabienne Gautier, conformément à la procédure prévue par notre règlement.

Mme Jacqueline Corboz, secrétaire adjointe au Département des Finances, était présente à cette séance. Le procès-verbal était tenu par M. Jean-Luc Constant, que nous remercions pour sa grande efficacité.

Lors de sa séance, la Commission de contrôle a entendu les représentants de la Fondation, M. Alain B. Lévy, M. Christian Grobet et M. Laurent Marconi.

La présentation de cet objet donne les indications suivantes : en date du 21 septembre 2005, la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe est devenue propriétaire, par compensation de créances, du feuillet PPE 9457 pour 41/1000èmes de la parcelle de base 5001, plan 8, de la commune de Monthey, sise avenue de l'Europe 38, dans le cadre d'enchères publiques.

Ce lot fait partie d'un immeuble de 7 logements et 25 places de parking qui étaient grevés en faveur de la Fondation. Tous les autres logements et places de parking ont fait précédemment l'objet de ventes de gré à gré.

Il s'agit d'un appartement traversant de 3,5 pièces (normes valaisannes) au 1^{er} étage d'un immeuble de 4 étages sur rez plus attique, construit en 1992.

Ce logement offre une surface brute de plancher habitable de 93 m². Il dispose d'une cave au sous-sol. L'appartement est en excellent état général d'entretien. Cet objet ne dispose pas de parking privatif.

La Fondation a offert au marché ce bien figurant dans son catalogue de vente et a trouvé preneur pour cet appartement au prix de CHF 360'000.-.

Il en résultera pour la Fondation de Valorisation, in fine pour l'Etat, une perte estimée CHF 2'611'000.-, soit 51,8 %, perte calculée sur le montant initial de la créance du CHF 5'040'000 et des ventes de gré à gré intervenues avant la reprise aux enchères par la Fondation, du dernier lot PPE. Il est à noté que la présente vente clôture l'ensemble du dossier.

Au bénéfice de ces explications, la Commission, par 7 oui (1 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 R, 2 L, 1 UDC) et 1 abstention (MCG) vous demande, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter ce projet de loi amendé.

Projet de loi (9770)

autorisant la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève à aliéner le feuillet PPE 9457 de la parcelle de base 5001, plan 8, de la commune de Monthey, Valais

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Autorisation d'aliénation

La Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève (ci-après la Fondation) est autorisée à aliéner pour un prix de 360 000 F l'immeuble suivant :

Feuillet PPE 9457 de la parcelle de base 5001, plan 8, de la commune de Monthey, Valais.

Art. 2 Utilisation du produit de la vente

Le produit de la vente mentionnée à l'article 1 sert à désendetter la Fondation.

Art. 3 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.